

SCP GIROUD - GUILLAUD
Me Alexandre GIROUD
Rue du 8 mai 1945
BP 17
73410 ENTRELACS ALBENS

*Service instructeur : Service Urbanisme, Aménagement et Affaires Foncières
Affaire suivie par : Virginie FAURE-GIGNOUX
N° téléphone : 04 79 08 48 65
Nos ref : PPe/VFG/22*

Objet : Demande de copie de permis de construire

Courchevel, le 3 FEV. 2022

Maître,

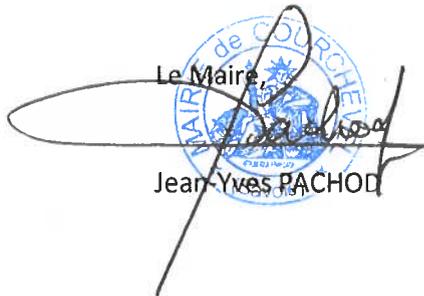
Pour faire suite à votre demande du 14/01/2022 relative aux permis de construire délivrés à la SCI OWENS sur les parcelles AC n°136 et n°204, je vous prie de bien vouloir trouver, sous ce pli, les pièces suivantes :

- copie du permis de construire n°073.227.09.M.1089 délivré le 11/01/2010 à la SARL Immobilière d'Investissement et transféré le 13/04/2011 à la SCI OWENS ;
- copie du permis de construire modificatif n°073.227.09.M.1089 M1 délivré le 28/07/2011 à la SCI OWENS ;
- copie du permis de construire modificatif n°073.227.09.M.1089 M2 délivré le 19/07/2013 à la SCI OWENS ;
- la DAACT en date du 06/05/2015.

Par ailleurs, je vous informe que suite à la visite de récolement des non-conformités aux permis délivrés ont été constatées. Vous en trouverez le détail sur le courrier joint à la présente.

La facture relative aux frais de reproduction des documents susvisés ainsi que l'avis des sommes à payer d'un montant de 29,62 € vous parviendront très prochainement.

Vous souhaitant bonne réception des présentes, je vous prie d'agréer, Maître, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,

Jean-Yves PACHOD



COURCHEVEL
SAVOIE - FRANCE

SCI OWENS
Madame Sophie RAYNAUD
Bellecote 5976
73120 COURCHEVEL 1850

Service instructeur : Service Urbanisme, Aménagement et Affaires Foncières
Affaire suivie par : Madame Emeline DELEFORTRIE
Nos références : PP/ED/15

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : Non-respect des permis de construire n° PC 073227 09 M1089, n° PC 073227 09 M1089 M1, n° PC 073227 09 M1089 M2

Madame,

Par courrier reçu en mairie le 11/06/2015, vous avez procédé au dépôt de la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT) relative aux dossiers de permis de construire visés en objet.

J'ai le regret de vous informer par la présente que, suite à la visite de récolement effectuée par mes services le 25/08/2015 des non conformités au permis délivré ont pu être constatées.

Les différences portent sur :
Modification aspect extérieur
Modification aménagement intérieur : création de 68m² supplémentaires
Déficit d'une place de stationnement dû à la création de surface de plancher
Manque les plantations : arbres
Attestation accessibilité à fournir

Par conséquent, conformément à l'article R.462-9 du Code de l'Urbanisme, je vous demande de bien vouloir, soit mettre la construction réalisée en conformité avec le permis délivré, soit déposer une demande de permis modificatif.

Je vous informe que faute d'avoir entrepris, sous un mois, les démarches en vue de la régularisation des travaux effectués, vous encourez les sanctions prévues à l'article L380-4 du Code de l'Urbanisme.

Je souhaite vivement éviter d'en arriver à cette extrémité et compte sur une action rapide de votre part.

A toutes fins utiles, je vous signale que le service Urbanisme, Aménagement et Affaires foncières se tient à votre disposition pour répondre à vos questions et vous permettre de constituer votre dossier dans les meilleures conditions.

Vous remerciant de votre attention et dans l'attente d'un retour, je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à SAINT-BON TARENTEISE, Le 04 SEP. 2015

Le Maire,

Philippe M...
Maire





Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux



- Déclarer l'achèvement des travaux de construction ou d'aménagement
- Déclarer que les travaux de construction ou d'aménagement sont conformes à l'autorisation et respectent les règles générales de construction
- Déclarer que le changement de destination ou la division de terrain a été effectué et est conforme au permis ou à la déclaration préalable

La présente déclaration a été reçue à la mairie

le 11/06/2015 Cachet de la mairie et signature du receveur

1 - Désignation du permis ou de la déclaration préalable

Permis de construire ⇒ N° 07322709M1089M2

Permis d'aménager ⇒ N° _____

S'agit-il d'un aménagement pour lequel l'aménageur a été autorisé à différer les travaux de finition des voiries ? Oui Non

Si oui, date de finition des voiries fixée au : _____

Déclaration préalable ⇒ N° _____

12 JUN 2015

DATE	TYPE	PRO	SPR	IMP	CCO	REP	ELME	TV	DEP	SU
11/06/2015	Permis de construire									

2 - Identité du déclarant (Le déclarant est le titulaire de l'autorisation)

Vous êtes un particulier Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

Vous êtes une personne morale

Dénomination : SCI OWENS Raison sociale : SCI OWENS

N° SIRET : 52922214300016 Catégorie juridique : SCI

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom : RAYNAUD Prénom : SOPHIE

3 - Coordonnées du déclarant (Ne remplir qu'en cas de changement des coordonnées du titulaire de l'autorisation ou du déclarant. Vous pouvez également remplir la fiche complémentaire en cas de changement des coordonnées du déclarant ou du titulaire du permis.)

Adresse : Numéro : _____ Voie : Route de bellecôte

Lieu-dit : COURCHEVEL 1850 Localité : SAINT BON TARENTEISE

Code postal : 73120 BP : 86 Cedex : _____

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : _____ @ _____

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

4 - Achèvement des travaux

Chantier achevé le : 06/05/2015

Changement de destination effectué le : _____

Pour la totalité des travaux

Pour une tranche des travaux
Veuillez préciser quels sont les aménagements ou constructions achevés : _____

Surface créée (en m²): 1439 m²

Nombre de logements terminés :

dont individuels :

dont collectifs :

Répartition du nombre de logements terminés par type de financement

Logement Locatif Social :

Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) :

Prêt à taux zéro :

Autres financements :

J'atteste que les travaux sont achevés et qu'ils sont conformes à l'autorisation (permis ou non-opposition à la déclaration préalable)¹

À COURCHEVEL

Le : 03/06/15

Signature du (ou des) déclarant(s)

SCI OWENS

Chalet Mowgli - L'leudit Bellecôte, 5976
73120 COURCHEVEL 1850

À

Le :

Signature de l'architecte (ou de l'agréé
en architecture) s'il a dirigé les travaux

Pièces à joindre (cocher les pièces jointes à votre déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux) :

AT.1 - L'attestation constatant que les travaux réalisés respectent les règles d'accessibilité applicables mentionnées à l'art. R. 111-19-21 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 462-3 du code de l'urbanisme] ;

AT.2 - Dans les cas prévus par les 4° et 5° de l'article R. 111-38 du code de la construction et de l'habitation, la déclaration d'achèvement est accompagnée d'un document établi par un contrôleur technique mentionné à l'article L. 111-23 de ce code, attestant que le maître d'ouvrage a tenu compte de ses avis sur le respect des règles de construction parasismiques et paracycloniques prévues par l'article L. 563-1 du code de l'environnement [Art. R. 462-4 du code de l'urbanisme] ;

AT.3 - L'attestation de prise en compte de la réglementation thermique prévue par l'article R.111-20-3 du code de la construction et de l'habitation [Art. R.462-4-1 du code de l'urbanisme].

La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux est adressée :

- soit par pli recommandé avec demande d'avis de réception postal au maire de la commune ;
- soit déposée contre décharge à la mairie.

À compter de la réception en mairie de la déclaration, l'administration dispose d'un délai de **trois mois** pour contester la conformité des travaux au permis ou à la déclaration préalable. Ce délai est porté à cinq mois si votre projet entre dans l'un des cas prévu à l'article R. 462-7 du code de l'urbanisme².

Dans le délai de 90 jours à compter du moment où les locaux sont utilisables, même s'il reste encore des travaux à réaliser, le propriétaire doit adresser une déclaration par local (maison individuelle, appartement, local commercial, etc.) au centre des impôts ou au centre des impôts fonciers (consulter ces services). Ces obligations déclaratives s'appliquent notamment lorsque le permis ou la déclaration préalable ont pour objet la création de surfaces nouvelles ou le changement de destination de surfaces existantes. Le défaut de déclaration entraîne la perte des exonérations temporaires de taxe foncière de 2, 10, 15 ou 20 ans (dispositions de l'article 1406 du code général des impôts).

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :

¹ La déclaration doit être signée par le bénéficiaire de l'autorisation ou par l'architecte ou l'agréé en architecture, dans le cas où ils ont dirigé les travaux.

² Travaux concernant un immeuble inscrit au titre des monuments historiques ; travaux situés dans un secteur sauvegardé, dans un site inscrit ou classé au titre du code de l'environnement, travaux concernant un immeuble de grande hauteur ou recevant du public ; travaux situés dans le cœur d'un parc national ou dans un espace ayant vocation à être classé dans le cœur d'un futur parc national ; travaux situés dans un secteur couvert par un plan de prévention des risques.